

Coué n° 3 du Veyron sur la rivière de Chazotte © M. Adam

L'érable negundo met en danger les boisements alluviaux de la Vallée de l'Antenne

Dans les boisements alluviaux de la vallée de l'Antenne, un arbre exotique prend de plus en plus d'ampleur : l'érable negundo. Adapté aux sols riches et frais, il trouve dans les vallées alluviales toutes les conditions requises pour s'y développer et s'y multiplier. Comme tous les érables, il fructifie abondamment, et sa graine ailée est transportée facilement par le vent ou les cours d'eau.

Cette espèce, originaire de l'est des USA, a été introduite sur notre territoire vers la fin du 18^{ème} siècle pour une utilisation ornementale. Elle a depuis largement colonisé certains milieux naturels, lui valant désormais d'être qualifiée d'espèce invasive, c'est-à-dire une espèce exotique dont le développement incontrôlé devient un agent de perturbation nuisible à la biodiversité autochtone.

Au sein du site Natura 2000 de la Vallée de l'Antenne, la forêt alluviale est l'habitat naturel le plus abondant (près de 600 ha). Il est classé d'intérêt prioritaire à la Directive européenne "habitat-faune-flore". Dans ces formations boisées, l'érable negundo est localement très abondant. Une zone est d'ailleurs tout particulièrement touchée en amont de la confluence entre l'Antenne et le fleuve Charente.

Pour lutter contre l'envahissement de l'érable negundo, plusieurs méthodes ont été testées, en excluant volontairement les phytocides dont l'utilisation est interdite à proximité des cours d'eau.

Parmi les méthodes employées, celle consistant à écorcer les arbres à 1 m du sol, a donné les meilleurs résultats : jusqu'à 100 % de mortalité. L'utilisation de "juglone" (substance issue du noyer, connue pour ses propriétés herbicides) sur des souches fraîchement coupées a également permis de neutraliser la repousse des rejets, mais avec une efficacité plus aléatoire. Quant aux semis de moins d'1 m de hauteur, l'arrachage manuel est préconisé.

La lutte contre l'érable negundo est donc assez laborieuse, raison pour laquelle l'outil "Contrat Natura 2000" peut être utilisé. Outre la mise en place de chantiers de traitement et d'arrachage, il permet de proposer une gestion pour favoriser l'installation de l'habitat à aulnes et frênes, car une fois l'habitat autochtone installé, l'érable negundo étant pionnier, il ne peut plus se développer. Tous ces travaux bénéficieraient d'aides financières de l'État et de l'Europe.

La dynamique de l'érable negundo ne permettant pas d'envisager son éradication des milieux aujourd'hui colonisés, des méthodes de lutte et de gestion peuvent en contrôler l'extension. Tous les acteurs du territoire sont donc appelés à se mobiliser pour identifier et localiser les principaux foyers d'érable negundo dans le site Natura 2000, et contribuer à lutter contre son développement.

Yves LACOUTURE - CETEF 16



Érable negundo ©J.P. Grandmont



Agrion de Mercure

QUI CONTACTER ?

Laurence CAUD
LPO - Fonderies Royales
8 rue Pujos
17300 ROCHEFORT
laurence.caud@lpo.fr



Découvrez maintenant toutes les fiches espèces, les infos, les actualités et les dernières actions réalisées en vallée de l'Antenne, sur notre site internet :

<http://valleedelantenne.n2000.fr/>



AGIR pour la BIODIVERSITÉ

Directeur de publication : Yves VÉRILHAC

Coordination - conception : Laurence CAUD / LPO 2014

Réalisation, maquette : A. BARRAUD / F. RATELET - Service Editions LPO © 2014 - ED1409004FR

Imprimé sur Cyclus print par Imprimerie Lagarde - 17 Saujon - Imprim'Vert

Cette lettre d'information est éditée par la LPO dans le cadre de sa mission déléguée de l'État comme structure animatrice du Docob N2000 du site "Vallée de l'Antenne", sous l'autorité de la Préfète de Charente-Maritime.



Infosite

n° 9 - oct. 2014

La Vallée de l'Antenne

Lettre d'information du site d'intérêt communautaire Natura 2000 n°FR5400473

Editorial



Par **Laurence Caud**
Animatrice
Natura 2000
LPO

**Natura 2000 :
les engagements
ne manquent pas !**

En parcourant ce 9^{ème} Infosite de la Vallée de l'Antenne, vous pourrez constater que de plus en plus de propriétaires et collectivités s'engagent dans la démarche Natura 2000.

De chantiers lourds de restauration de milieux à la valorisation de pratiques environnementales en passant par la sensibilisation sur la préservation du patrimoine naturel ... les actions ne manquent pas !

Venez (re)découvrir les trésors de l'Antenne lors d'une promenade décrite dans ce numéro ou bien visitez notre site internet dédié à la vallée... et surtout, n'hésitez pas à nous contacter pour toute information.

Très bonne lecture à tous.

Brèves

Notre partenariat à l'honneur

Le partenariat LPO/CETEF permet de promouvoir des pratiques sylvicoles adaptées aux enjeux environnementaux. Le principe : encourager les propriétaires à s'engager en Charte ou Contrats Natura 2000. Cette initiative, unique en France, donnant des résultats très positifs, nous organisons une conférence débat lors du festival international du film ornithologique de Ménigoute, dans les Deux-Sèvres, pour partager notre expérience et, bien sûr, valoriser les actions Natura 2000 ! Rendez-vous au "Coin des Branchés" le samedi 1^{er} novembre à 10h.

En savoir plus : www.menigoute-festival.org
"Conférences" dans la rubrique "Animations"

L'Yeuse de François 1^{er} : arbre de l'année !

Depuis 2011, le public peut, par internet, élire l'arbre de l'année parmi une vingtaine de lauréats. Cette année, c'est l'Yeuse de François 1^{er}, à Cherves- Richemont, qui a remporté les faveurs du public : 17 m de haut et 5,50 m de circonférence, ce vénérable Chêne vert aurait 520 ans ! Perché sur une colline, au carrefour de sentiers de randonnée dont l'un mène au Moulin de Prézier, venez lui rendre une petite visite....

Des travaux sous un pont ?

A Prignac, des travaux un peu particuliers ont débuté cet automne. Il s'agit de créer un passage à loutres et visons sous le Pont de Romefort. En effet, un passage à "pattes sèches" est indispensable pour éviter que ces espèces menacées ne soient victimes de collision routière. Le Conseil Général de Charente-Maritime a donc signé un Contrat Natura 2000 permettant de financer une partie des travaux (80%). Alors... ouvrez l'œil et... levez le pied... pour nos amies les bêtes !

Le SAGE Charente : les prochains rendez-vous

2014 : définition des scénarii et adoption d'une stratégie
2015 : stratégie présentée en CLE puis déclinée dans le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) et le Règlement du SAGE Charente
2016 : consultation et enquête publique sur les documents du SAGE
2017 : le SAGE devrait être approuvé par arrêté préfectoral
Le SAGE Charente entrera alors en phase de mise en œuvre et fera l'objet d'une animation et d'un suivi et au travers des programmes d'action.

Retrouver l'article dans son intégralité sur <http://valleedelantenne.n2000.fr>
En savoir plus sur le SAGE : www.fleuve-charente.net



Vison d'Europe



AGIR pour la BIODIVERSITÉ

Ils s'engagent dans Natura 2000...



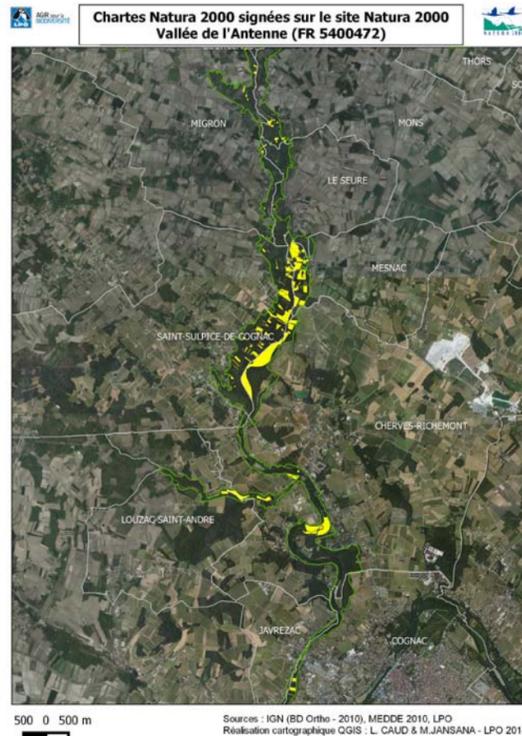
CHARTRE NATURA 2000 : UNE VALORISATION DES PRATIQUES TRADITIONNELLES

Les Chartes Natura 2000 valorisent les pratiques de gestion en faveur de l'environnement.

Intervenir en dehors de la période de reproduction de la faune, ne pas entretenir sous les peupliers dès lors que l'élagage est terminé, laisser une bande boisée de 5 m minimum en bord de cours d'eau ou bien conserver des arbres morts ou creux, fissurés, pour permettre l'installation d'espèces menacées (chauves-souris, Rosalie des Alpes, etc.) sont autant d'actions favorables aux milieux naturels.

Depuis fin 2009, la LPO et le CETEF (organisme forestier) mènent des campagnes de démarchage auprès des propriétaires forestiers. Les résultats sont au rendez-vous : la carte ci-contre montre les surfaces engagées en Charte.

Vous êtes intéressés ?
Contactez l'animatrice :
laurence.caud@lpo.fr



En jaune : les parcelles engagées dans la charte

Le saviez-vous ?

Les Chartes peuvent porter sur des milieux (boisements, prairies, etc.) ou bien sur des activités (valorisation du patrimoine naturel, entretien des bords de chemin, etc.). L'adhésion est totalement gratuite et les actions auxquelles elles engagent n'entraînent aucun surcoût.

- Nombre de signataires de chartes : 34

- Surface engagée en charte :

Près de 98 ha dont 20 ha sur des boisements humides d'aulnes et de frênes et 60 ha sur des peupleraies !

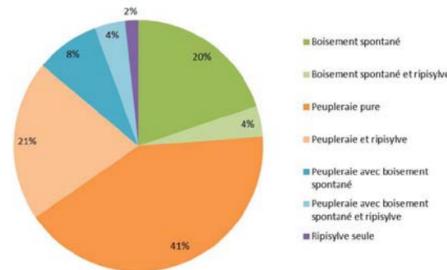
- Types de chartes signées :

Les peupleraies sont les plus représentées car notre action a été principalement ciblée vers leurs propriétaires. Notez que les boisements naturels humides "spontanés" représentent près d'un quart de la surface en Charte Natura 2000 (cf. diagramme ci-contre).

- Types de signataires :

Majoritairement des propriétaires privés mais également des collectivités (voir l'encart "Les communes s'engagent"), des associations ou le syndicat de bassin de l'Antenne.

Part de surface engagée par type de charte forestière



Plus d'informations : <http://valleedelantenne.n2000.fr/>

Les communes s'engagent



Communes et chartes Natura 2000

La Charte Natura 2000 "Valorisation du patrimoine naturel remarquable" est tout à fait appropriée pour les collectivités. Mettre à disposition l'Infosite en mairie, afficher lisiblement l'adresse du site web (présente au dos de chaque Infosite) et consulter la structure animatrice pour toute création de signalétique de loisir au sein du site Natura 2000 sont les 3 engagements proposés. En clair, cette charte permet de formaliser un lien partenarial entre la commune et la structure animatrice du site qui, en retour, peut se rendre disponible pour des réunions d'information, la rédaction d'articles dans les bulletins municipaux, etc.

Quatre collectivités se sont déjà engagées dans la Charte Natura 2000. Le site, très étiré, ne compte pas moins de 29 communes, alors... à qui le tour ?

Communes et Contrats N2000

S'il existe du foncier communal, pourquoi ne pas opter pour un Contrat Natura 2000 ? Celui-ci vous permettra de financer des travaux en faveur de la biodiversité de votre commune. Un bien inestimable pour les générations futures...

... pourquoi pas vous ?

CONTRAT NATURA 2000 : DES AIDES POUR FINANCER LES TRAVAUX

Ces travaux dédiés à la biodiversité entraînent un surcoût qui est rémunéré par l'État et l'Europe. Aujourd'hui 3 Contrats sont en cours sur le site Natura 2000 : plantation d'aulnes, restauration et entretien d'une pelouse calcaire, irrégularisation d'un boisement...

ZOOM LE COTEAU DES CHAUDROLLES : TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES PELOUSES CALCAIRES

Les Chaudrolles étaient jadis un lieu d'extraction de pierres de taille. L'activité entraînant des passages réguliers, il n'y avait pas d'arbre mais, surtout, un milieu devenu rare : les pelouses calcaires (formations herbacées sèches sur un sol très pauvre et surtout très peu épais).



Attention :

En 2014, c'est la fin de la programmation des aides financières Natura 2000. Tous les travaux liés aux Contrats Natura 2000 doivent être terminés au 31/12/2014. Une nouvelle programmation en 2015 permettra de financer à nouveau les travaux. D'ici-là, si vous avez des projets, contactez-nous afin de monter un dossier et le déposer au plus vite durant le 1^{er} trimestre 2015.

privées pour lesquelles elle a été mandatée par les propriétaires pour faire les travaux. En automne-hiver 2013-2014, une entreprise d'insertion est intervenue sur le site pour débroussailler et procéder à l'abattage de quelques arbres, en prenant bien soin d'évacuer les produits de coupe afin de ne pas enrichir le sol (les pelouses calcaires aiment les sols très pauvres en azote).

Résultats de l'intervention ?

Plusieurs espèces d'orchidées ont été à nouveau observées sur les secteurs traités comme l'Orchis pourpre ou l'Ophrys mouche mais également le Spiranthe d'automne dont les fleurs blanchâtres s'ouvrent en spirale le long de la tige et dégagent une odeur de vanille !



Et la suite ?

La commune doit maintenant entretenir régulièrement la végétation : c'est indispensable pour que le milieu reste "ouvert" (végétation rase) ! Pour cela un nouveau Contrat Natura 2000 d'entretien sera envisagé.

Pourquoi un chantier de restauration ?

Depuis la fin de cette activité le milieu qui n'était plus entretenu s'est "refermé", c'est-à-dire qu'il s'est embroussaillé. Les buissons ont pris la place des espèces herbacées puis les arbres s'y sont petit à petit développés, créant par endroit une véritable forêt. Le principe de la restauration est de tenter de "ré-ouvrir" le milieu sur les secteurs où il est encore possible de le faire. Il ne s'agit aucunement de déboiser : si la forêt est déjà installée, il faut bien sûr la préserver. Mais des pelouses calcaires peuvent être restaurées dans certains milieux d'embroussaillage intermédiaire. La commune de Saint-Sulpice de Cognac a donc décidé de réaliser cette restauration sur ses parcelles ainsi que quelques parcelles



Vison d'Europe



Autre exemple : un contrat chez un particulier

Un particulier a engagé sa parcelle située en bord du Ri Belot dans un Contrat Natura 2000. Un taillis de jeunes aulnes s'était installé après une coupe rase, les individus avaient donc tous le même âge. Pour hâter l'amélioration de la diversité biologique de la parcelle, des travaux d'irrégularisation du boisement ont été menés : sélection des "beaux brins" à savoir des arbres vigoureux, de franc pied et dominants, par un abattage des sujets dominés. Le bois coupé est laissé sur place afin de favoriser la micro-faune du sol (bénéfique pour les racines des arbres) et les insectes xylophages comme la Rosalie des Alpes. Les branchages déposés en tas, entremêlés pour ne pas être mobilisés par les crues, forment d'excellents refuges pour des nombreuses espèces, dont une très menacée : le Vison d'Europe.

Promenons-nous en site Natura 2000 Suivez le guide !



Départ devant la mairie du Seure. On se dirige à l'ouest vers le pont sur l'Antenne.

Avant le pont, tourner à gauche le long de la rivière. Apercevoir le moulin Vergnée (gîte rural, roue en projet). Poursuivre vers le sud direction Chez les Roux.

Chez les Roux franchir le pont, observer le nivomètre puis franchir le gué ou la passerelle en béton et s'enfoncer plein sud le long de l'Antenne dans le bois. Observer au moins 3 gués sur l'Antenne.

Arriver sur la route de St Sulpice à Mesnac. Tourner à droite direction Coulonges (commune de St Sulpice). Franchir les ponts sur l'Antenne et le Dandelot (aussi appelée « la petite Garonne »).

A l'entrée de Coulonges, tourner à gauche rue du moulin. S'il est prévenu à temps, le propriétaire du moulin montrera la roue et l'anguillère. Franchir le gué et, sur la gauche, marcher vers la passe du bief.

Franchir le bief et aller jusqu'au coué n°1 (le plus grand de la vallée). Retour jusqu'à la route goudronnée et reprendre la direction de Mesnac.

Se diriger vers le sud en direction de Cherves pour découvrir le coué n°2 du Fossé du Roy avec le canal de Chazotte, soit 900 m en aller-retour sur le même chemin, soit par un circuit mais non praticable en été à cause la végétation.

A l'entrée de Mesnac, sur le dernier pont, voir à gauche le lavoir du château puis tourner sur la première route à gauche direction l'église. Passer devant le second lavoir à plancher flottant (communal) et prendre la direction du nord dans le bois. Observer le coué n°3 du Veyron sur la rivière de Chazotte.

A la sortie du bois, continuer en direction du Seure vers le nord, traverser le village du Maine. A hauteur de l'atelier de réparation de tracteurs Thouard, on passe devant un chêne remarquable. Arriver à la route du Seure à Migron, à droite retour à la mairie.



Cette promenade vous est offerte par l'association Antenne Loisir Nature Patrimoine.

Retrouver tout ce que vous aimeriez savoir sur la Vallée de l'Antenne sur le site : <http://www.valleedelantenne.info/>

